

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité (DP MEC) n°2
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pont-de-Roide-Vermondans
pour la réalisation d'un projet d'intérêt général
qui consiste en l'implantation d'une unité commerciale alimentaire
en lieu et place d'une friche

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de DP MEC n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-de-Roide-Vermondans pour une durée de 31 jours du 20/08/2024 à 09h00 au 20/09/2024 à 17h30.

M. Jean-Pierre LEHEC, exerçant la profession de Directeur territorial retraité a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables à la Mairie de Pont-de-Roide-Vermondans pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (à savoir du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 09h00 à 12h00), soit du 20/08/2024 à 09h00 au 20/09/2024 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles,
- par correspondance à l'adresse postale de la mairie : Mairie de Pont-de-Roide-Vermondans - À l'attention de M. Jean-Pierre LEHEC, Commissaire Enquêteur – 1, Rue du Général Herr - 25150 Pont-de-Roide-Vermondans,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5453@registre-dematerialise.fr,
- depuis le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/5453>.

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie de Pont-de-Roide-Vermondans, 1 rue du Général Herr, salle du Petit salon aux dates et heures suivantes :

- 20/08/2024 de 09h30 à 12h00,
- 31/08/2024 de 09h30 à 12h00,
- 20/09/2024 de 15h00 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Préfet du Département du Doubs et au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ou au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5453>